



PROCES-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE LUNDI 21 MARS 2024

Date de Convocation : 11 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars à 18h00, le conseil communautaire de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, légalement convoqué le 11 mars 2024, s'est réuni au pôle intercommunal à Conlie en séance publique sous la présidence de Madame Valérie RADOU, Présidente de la 4CPS.

Etaient présents : Vincent HULOT, Christian LEMASSON, Valérie RADOU, Mikaël JUPIN, Sylvie BOULLIER, Dominique AMIARD, Patrice GUYOMARD, Chantal BEZANNIER, Jean-Jacques OREILLER, Fabienne RIVOL, Martine COTTIN, Daniel LEFEVRE, Jean-Claude LEVEL, Dominique BROSSE (*suppléant de Mme Nathalie PASQUIER-JENNY*), Pascal LEBRETON, Stéphane BRUNET, Mikaël FOUCHARD, Alain HORPIN, Gérard GALPIN, Eric POISSON.

Absents excusés (pouvoir) : Jean-Paul BLOT, Sonia MOINET, Killian TRUCAS, Jean-Paul BROCHARD, Hugues BOMBLED, Thierry DUBOIS, Loïc CHAUMONT, Josiane GARREAU, Claire PECHABRIER, Michel PATRY, Laurence DUBOIS (*qui a donné pouvoir à Mikaël FOUCHARD*).

Nombre de conseillers en exercice : 31

Nombre de conseillers présents ou représentés : 21

Nombre de votants : 21

Assistait également Monsieur Éric BADIN, Directeur général de la 4CPS.

Madame Valérie RADOU, Présidente de la 4CPS, procède à l'appel des membres du conseil communautaire. Le quorum étant atteint, Madame la Présidente de la 4CPS ouvre la séance.

Monsieur Patrice GUYOMARD a été désigné Secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Restitution de l'étude préalable à l'instauration d'un dispositif de gestion différenciée des biodéchets
- 2) Pistes d'optimisation du service « gestion des déchets » incluses dans l'étude « biodéchets »
- 3) Contrat Pays de la Loire 2026
- 4) Affaires diverses
- 5) Questions orales

Restitution de l'étude préalable à l'instauration d'un dispositif de gestion différenciée des biodéchets

2024072DEL

La loi AGEC (Anti- gaspillage et économie circulaire) du 10 février 2020 a rendu obligatoire le tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs, au 31 décembre 2023. Depuis cette date, le tri des biodéchets à la source sera une obligation pour tous, entreprises comme collectivités, ces dernières devant proposer des solutions aux particuliers, quelle que soit la quantité produite.

Afin de se préparer à l'application de cette obligation, la 4CPS a souhaité lancer une étude pour avoir l'ensemble des solutions techniques qui se présentent à elle et faire les choix les plus judicieux et adaptés à son territoire. Cette étude est financée par l'ADEME (fonds vert) et la banque des territoires à 80%.

Pour rappel, les Communautés de communes adhérentes au Pays du Mans travaillent également sur le sujet qui sera au cœur du projet d'économie circulaire et du PDLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) porté par le Pays du Mans.

Lors de la restitution de la phase de bilan de l'étude, plusieurs scénarii ont été proposés concernant la gestion des biodéchets sur le territoire. La commission en a retenu 3 qui sont détaillés lors de ce conseil :

02 | Présentation des scénarii biodéchets

Les 3 scénarii

Type de gestion des biodéchets	Scénario 1 Tout compostage	Scénario 2 Collecte AV + compostage	Scénario 3 Collecte PAP / AV + compostage
 Compostage individuel	✓ Ecart Pavillons Bourgs avec jardin	✓ Ecart Pavillons Bourgs avec jardin	✓ Ecart Pavillons
 Compostage partagé	✓ Bourgs sans jardin Collectifs Certains professionnels	✓ Collectifs Certains professionnels Bourgs sans jardin (-de 10 foyers / commune)	✗
 Collecte des biodéchets en abri bacs	✗	✓ Bourgs sans jardin (+de 10 foyers / commune)	✓ Gros collectifs
 Collecte des biodéchets en porte-à-porte	✗	✗	✓ Bourgs Petits collectifs Tous les professionnels



6

05 | Comparaison des scénarii

Les 3 scénarii



Avec hypothèse basse de captation (et méthanisation du flux) à partir de 2028

Scénario 1 Tout compostage	Scénario 2 Collecte AV + compostage	Scénario 3 Collecte PAP / AV + compostage
112 de biodéchets détournés / an	120 de biodéchets détournés / an	238 de biodéchets détournés / an
+ 29,0 k€HT / an	+ 32,3 k€HT / an	+ 125,5 k€HT / an
soit 260 €HT / tonne ou 1,6 €HT / hab	soit 270 €HT / tonne ou 1,8 €HT / hab	soit 527 €HT / tonne ou 6,9 €HT / hab



Ces surcoûts peuvent être atténués par des économies liées aux pistes d'optimisation.



36

Le conseil communautaire décide de retenir le scénario 1.

Votants : 21

Ont voté Pour : 20

Ont voté Contre : 0

Se sont abstenus : 1

Contrat Pays de la Loire 2026

2024073DEL

Par délibération n°2023169DEL en date du 20 novembre 2023, le conseil communautaire avait approuvé le contrat Pays de la Loire 2026 et sollicitait de la Région des Pays de la Loire son appui financier pour la mise en œuvre du Contrat Pays de la Loire 2026, notamment dans ses éléments présentés à l'article n°3 du contrat, avec une enveloppe globale dédiée de 1 109 600 €.

La répartition de l'enveloppe s'établit comme suit :

CONTRAT PAYS DE LA LOIRE 2026 POUR LA 4CPS DANS LE CADRE DU PACTE STRATEGIQUE REGIONAL						
Enveloppe régionale pour la 4CPS =		1 109 600,00 €				
Subvention minimum par projet =		30 000,00 €		(du coup les projets inférieurs à 42 858 eurs HT sont inéligibles)		
Participation minimale du maître d'ouvrage =		30%				
commune	thématique	intitulé de l'action	année de réalisation	montant HT du projet	subvention sollicitée (ou mini de 30 000 euros)	taux de subvention (maxi 70%)
BERNAY NEUVY EN CHAMPAGNE	Transition écologique & Economie / Emploi	Réhabilitation de deux anciens bâtiments et installation d'un commerce multi-services par un déménagement et l'implantation d'un point de service public	du 15/06/2024 au 15/12/2025	965 000,00 €	193 000,00 €	20,00%
CURES	Transition écologique & jeunesse	Cheminement PMR avec sécurisation et aménagement rue du Stade	oct-24	100 000,00 €	30 000,00 €	30,00%
	Transition écologique & jeunesse	Transition énergétique de l'école et de la mairie et isolation du préau de l'école	juillet - aout 2025	70 000,00 €	30 000,00 €	42,86%
DOMFRONT EN CHAMPAGNE	Transition écologique	Changement des menuiseries de deux logements locatifs	2024 et 2025	80 000,00 €	30 000,00 €	37,50%
	Transition écologique & jeunesse	Aménagement d'un parc paysager	2024	90 000,00 €	30 000,00 €	33,33%
	Transition écologique	Remplacement éclairage public existant par du Led	2024 - 2025 - 2026	96 000,00 €	30 000,00 €	31,25%
	Transition écologique	Création voie douce	2024	80 000,00 €	30 000,00 €	37,50%
MEZIERES SOUS LAVARDIN	Transition écologique & Economie / Emploi & Jeunesse	Jardin pédagogique	janvier 2024 / mai 2025	43 000,00 €	30 000,00 €	69,77%
NEUVILLALAIS	Transition écologique	Réhabilitation de l'école maternelle Maurice Carême	début études 2nd semestre 2024, fin de travaux 1er semestre 2026.	700 000,00 €	140 000,00 €	20,00%
RUILLE EN CHAMPAGNE	Transition écologique	Rénovation énergétique des bâtiments - mairie	2023 - 2024	415 000,00 €	83 000,00 €	20,00%
SAINT REMY DE SILLE	Jeunesse	création d'un terrain double PADEL homologué FFT	mai 2024 fin décembre 2024	160 000,00 €	32 000,00 €	20,00%
	Jeunesse	Reconstruction Ecole Maternelle	Avril/mai 2024 fin décembre 2024	780 000,00 €	156 000,00 €	20,00%
	Transition écologique	mobilité active	janvier 2024 fin septembre 2024	817 952,00 €	160 440,00 €	19,61%
SAINTE SABINE SUR LONGEVE	Transition écologique	Rénovation de l'éclairage public de tous les candélabres extérieurs		69 000,00 €	30 000,00 €	43,48%
TENNIE	Transition écologique	réhabilitation énergétique et thermique de la salle du temps libre		525 800,00 €	105 160,00 €	20,00%
TOTAL				4 991 752,00 €	1 109 600,00 €	22,23%
					rappel enveloppe disponible	1 109 600,00 €
					reste à répartir	0,00 €

REPARTITION PAR THEMATIQUE					
Transition écologique	608 600,00 €	54,85%			
Economie / Emploi	- €	0,00%			
Jeunesse	188 000,00 €	16,94%			
mixte	313 000,00 €	28,21%			
TOTAL	1 109 600,00 €	100,00%			

REPARTITION PAR COLLECTIVITE					
BERNAY NEUVY EN CHAMPAGNE	193 000,00 €	17,39%			
CURES	60 000,00 €	5,41%			
DOMFRONT EN CHAMPAGNE	120 000,00 €	10,81%			
MEZIERES S/ LAV	30 000,00 €	2,70%			
NEUVILLALAIS	140 000,00 €	12,62%			
RUILLE EN CHAMPAGNE	83 000,00 €	7,48%			
STE SABINE S/ LONGEVE	30 000,00 €	2,70%			
ST REMY DE SILLE	348 440,00 €	31,40%			
TENNIE	105 160,00 €	9,48%			
TOTAL	1 109 600,00 €	100,00%			

Le Conseil communautaire approuve cette répartition.